

—Oui, votre honneur, je crois que c'est le même, répondit le témoin avec aplomb.

—C'est bien ; vous pouvez descendre maintenant, excepté que quelqu'un veuille vous poser de nouvelles questions.

Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, qui s'occupait avec la plus parfaite indifférence à lire une gazette, quoiqu'il n'eût pas perdu un mot de la déclamation du témoin.

M. Duperreau fit ensuite assermenter M. Charon, le chef de l'Hospice des Aliénés, qui prouva que le petit Jérôme avait été amené à l'hospice, ainsi qu'il avait été porté aux registres. Il certifia que l'extrait des registres, produit en cour, était conforme à l'original ; que les deux bouquins (qu'il montra) avaient été apportés et déposés à l'hospice, comme la propriété de l'orphelin, quand il y fut amené. Il prouva aussi que l'extrait de naissance d'*Alphonse Pierre*, produit en cour, était le même extrait qui avait été trouvé, par son honneur le juge, dans les bouquins ; enfin que l'entrée des registres correspondait avec l'extrait de naissance.

—Et avez-vous aucun doute, lui demanda M. Duperreau, que Jérôme ne soit Alphonse Pierre, l'enfant de M. Meunier ?

—Aucun.

—Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque question à faire au témoin ?

Personne ne répondit.

Jérémie, le portier de l'hospice fut ensuite introduit. Il corrobora, en substance, ce qu'avait dit le témoin précédent ; et descendit sans que personne lui fit de transquestions.

Le docteur Rivard était radieux ; le public paraissait satisfait de l'identité du petit Jérôme avec le petit Meunier.

—J'espère, dit M. Duperreau, en se levant avec dignité et promenant sur l'auditoire un regard de satisfaction, j'espère que la Cour ne peut plus avoir de doute maintenant sur la justice et l'équité de cette cause. J'aurais pu produire une foule de documents et de témoins, au soutien des allégations de la présente requête ; mais j'aurais craint d'abuser de la patience de votre honneur. Les preuves que j'ai produites, tant écrites que verbales, sont irrécusables et péremptoires. Je pourrais m'étendre au long, et faire ressortir toutes les circonstances merveilleuses et extraordinaires qui ont accompagné la naissance de l'orphelin Jérôme qui, après être mort au monde, et avoir été enterré dans un hospice d'Aliénés, en sort pour monter au plus haut de l'échelle sociale où par son rang et sa fortune il a droit de prétendre.

Je laisse cette cause à la décision de votre honneur, persuadé que les conclusions de la requête seront accordées.

M. Duperreau s'assit au milieu du plus profond silence, chacun attendant